

Evolution des Espaces Boisés Classés

au titre de l'article L.113-1 du Code de
l'Urbanisme

Commune de Cerbère

Juin 2016

Dossier de consultation de la CDNPS



SOMMAIRE

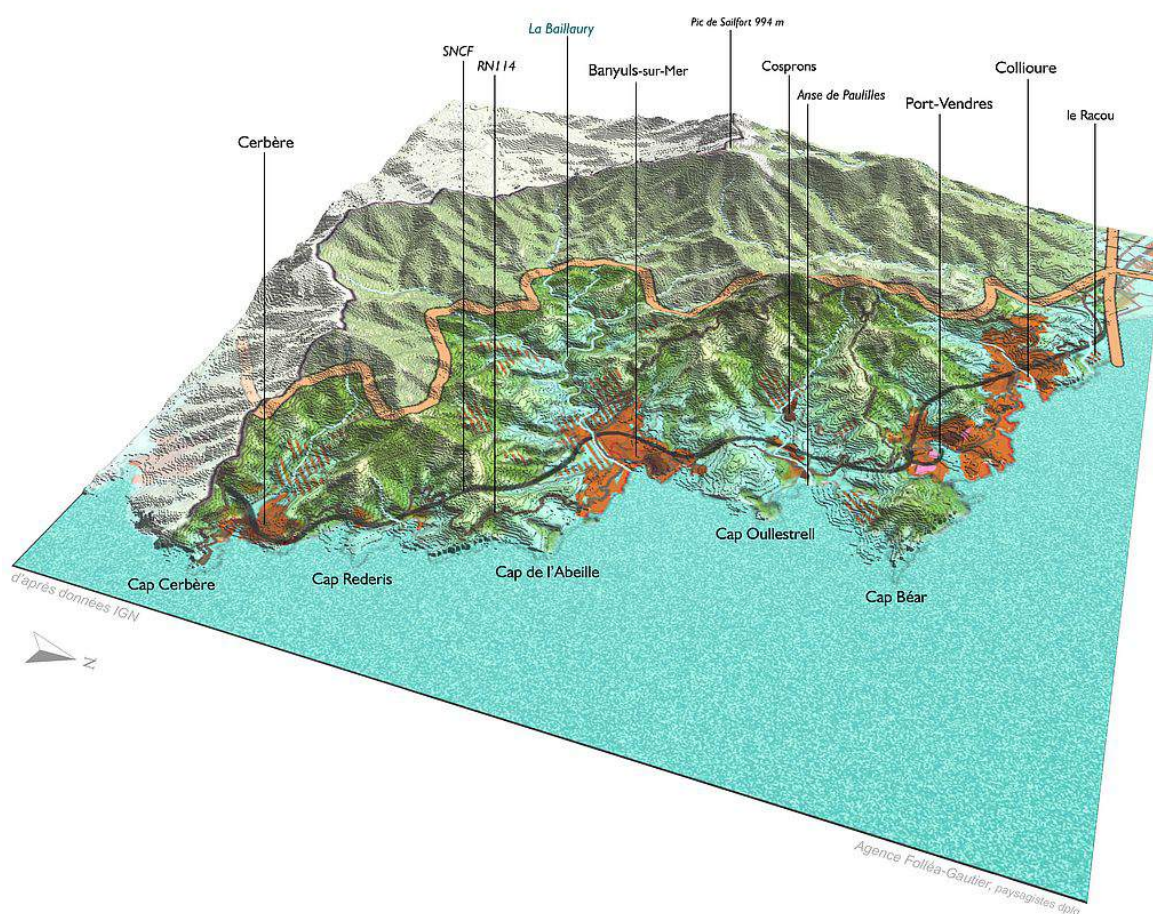
1.	Présentation du paysage local.....	3
1.1.	<i>Situation régionale</i>	3
1.2.	<i>Etat des milieux boisés sur la commune</i>	4
2.	Classement des Espaces Boisés dans le POS	8
3.	Classement des Espaces Boisés dans le projet de PLU	9
4.	Evolution des EBC.....	10
4.1.	<i>Forêt domaniale de Cerbère</i>	11
4.2.	<i>Bois du Mas Nadal</i>	12
4.3.	<i>Pinèdes du Cap Peyrefite</i>	16
5.	Synthèse	20

1. PRESENTATION DU PAYSAGE LOCAL

1.1. Situation régionale

Au bord de la mer, la commune de Cerbère est la dernière commune de France avant l'Espagne. Une partie de ses limites communales est ainsi une frontière internationale. Situé à l'interface du massif des Albères, ultime avancée des Pyrénées vers l'Est, et de la mer Méditerranée, le village de Cerbère appartient à l'entité paysagère de la Côte Vermeille. Il s'agit de la seule portion de côte rocheuse du littoral languedocien, caractérisée par des reliefs très marqués et une culture de la vigne omniprésente – on y trouve les appellations des vins de Collioure et de Banyuls. Mais Cerbère a fait sa réputation grâce à sa situation entre l'Espagne et la France : la gare de triage internationale permettant le transbordement des passagers et des denrées entre trains français et espagnols a été au cœur du développement économique de la petite ville au début du XXe siècle.

Du fait des reliefs très marqués, seules les pentes les plus douces et les anses ont fait l'objet d'aménagements par l'homme. Les bourgs profitent des cirques dessinés par la succession des anses et des caps pour s'y développer, quand les versants accueillent les terrasses viticoles. Les sommets, plus difficiles d'accès en général, sont plutôt propices au boisement, notamment depuis que des plantations ont été initiées par la politique forestière de montagne afin de lutter contre le fort ruissellement et l'érosion des sols. Cependant, avec un sol relativement aride et une végétation rase typique de ces milieux, le territoire de Cerbère est très sensible aux incendies, en témoignent les récents événements ayant eu lieu ces dernières années.



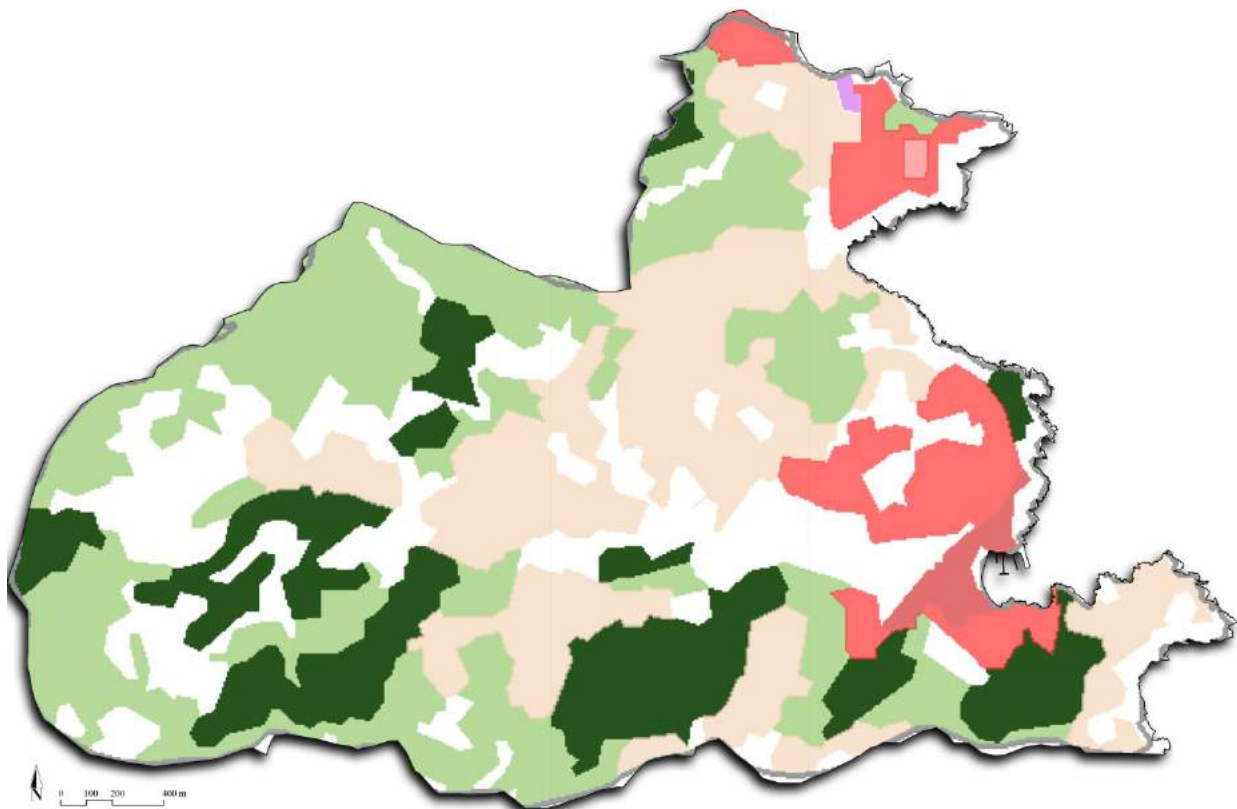
☞ Bloc diagramme de l'unité paysagère de la Côte Vermeille¹

¹ Source : Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon

1.2. Etat des milieux boisés sur la commune

Le territoire de la commune est organisé en fonction des reliefs qui le composent. Au point le plus bas se trouve le cœur du bourg avec les habitats, le port et surtout la gare de triage internationale. Depuis ces espaces urbains et jusqu'à mi-hauteur se déploient les terrasses viticoles du territoire, sous Appellation d'Origine Contrôlée de vin de Collioure. Les boisements à proprement parler s'étendent au-dessus de ces cultures, à proximité des crêtes. Ainsi les principaux boisements dessinent approximativement un croissant autour du cirque de l'anse de Cerbère.

La carte ci-après présente l'occupation des sols d'après le Système d'Information Géographique de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement. Les boisements y sont représentés en vert sombre, le vert clair étant les garrigues.



Carte de l'occupation des sols de la commune de Cerbère²

Cependant ces relevés sont effectués à une grande échelle et ont donc peu de précision. La photographie aérienne permet de distinguer des surfaces boisées plus uniforme, notamment en considérant les traces de plantation et les restes des incendies.

² Source : DREAL du Languedoc-Roussillon



☞ Carte des principaux boisements et espaces arborés de la commune

Selon leur position géographique, les espèces dominantes de ces boisements diffèrent. Le chêne liège est très présent, reliquat d'une économie locale développée autour de la vigne et de l'écorce de cet arbre. On trouve donc des arbres portant encore les stigmates de cette culture : un arbre dont le tronc est plus sombre, avec une différence d'écorce à la hauteur du houppier. Le chêne vert, autre chêne persistant, est également présent dans ces boisements et contraste avec le liège par sa couleur de feuillage plus claire et marquée. Quelques sujets plus isolés d'espèces disparates comme l'amandier émaillent également ces espaces.

Sur les hauteurs du village, ainsi qu'en quelques lieux ponctuels, le pin devient l'espèce dominante, notamment le pin d'Alep. A l'extrême Ouest du territoire, les pinèdes plantées sont le résultat d'une politique de protection des espaces de montagne contre l'érosion et le ruissellement entamé dans les années 1940. On trouve également cet arbre de manière isolée dans les espaces urbanisés de l'anse de Cerbère ou du cap de Peyrefite, accompagné de cyprès et de cèdre. Le platane est également un arbre relativement présent dans le bourg de Cerbère, notamment sur la Place de la République dont le couvert est marqué.

Sous ce couvert arboré, les espèces arbustives et buissonnantes sont caractéristiques des milieux secs et arides. Les cistes côtoient des lavandes à toupet et des calycotomes, et la strate herbacée est émaillée des pointes blanches des asphodèles et du vert acide des euphorbes characias. Le figuier de barbarie est également très présent, en tout point de la commune, couvrant parfois des parcelles entières.



☞ Photographie de chêne liège au bord de la plage de Peyrefite



☞ Photographie des pinèdes dominant Cerbère (en arrière plan)



☞ Photographie de la place de la République



☞ Photographie de la place du village de vacances des Aloès

2. CLASSEMENT DES ESPACES BOISES DANS LE POS

Dans les communes soumises à la Loi Littoral conformément à l'article L.121-27 du code de l'Urbanisme, le classement des « boisements les plus significatifs » en tant qu'Espaces Boisés Classés est obligatoire après consultation de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites, ceci au titre de l'article L.113-1 du code de l'Urbanisme : « *Les plans locaux d'urbanisme peuvent classer comme espaces boisés, les bois, forêts, parcs à conserver, à protéger ou à créer, qu'ils relèvent ou non du régime forestier, enclos ou non, attenant ou non à des habitations. Ce classement peut s'appliquer également à des arbres isolés, des haies ou réseaux de haies ou des plantations d'alignements.* »

Les formations boisées de la commune de Cerbère sont relativement étendues et réparties en une surface principale dominant l'anse où s'inscrit le cœur urbain. Le Plan d'Occupation des Sols (POS) avait déjà identifié la majorité des boisements significatifs du village placés en Espaces Boisés Classés (EBC), pour une surface totale de 389,68 hectares, soit près de 48 % de la surface communale.

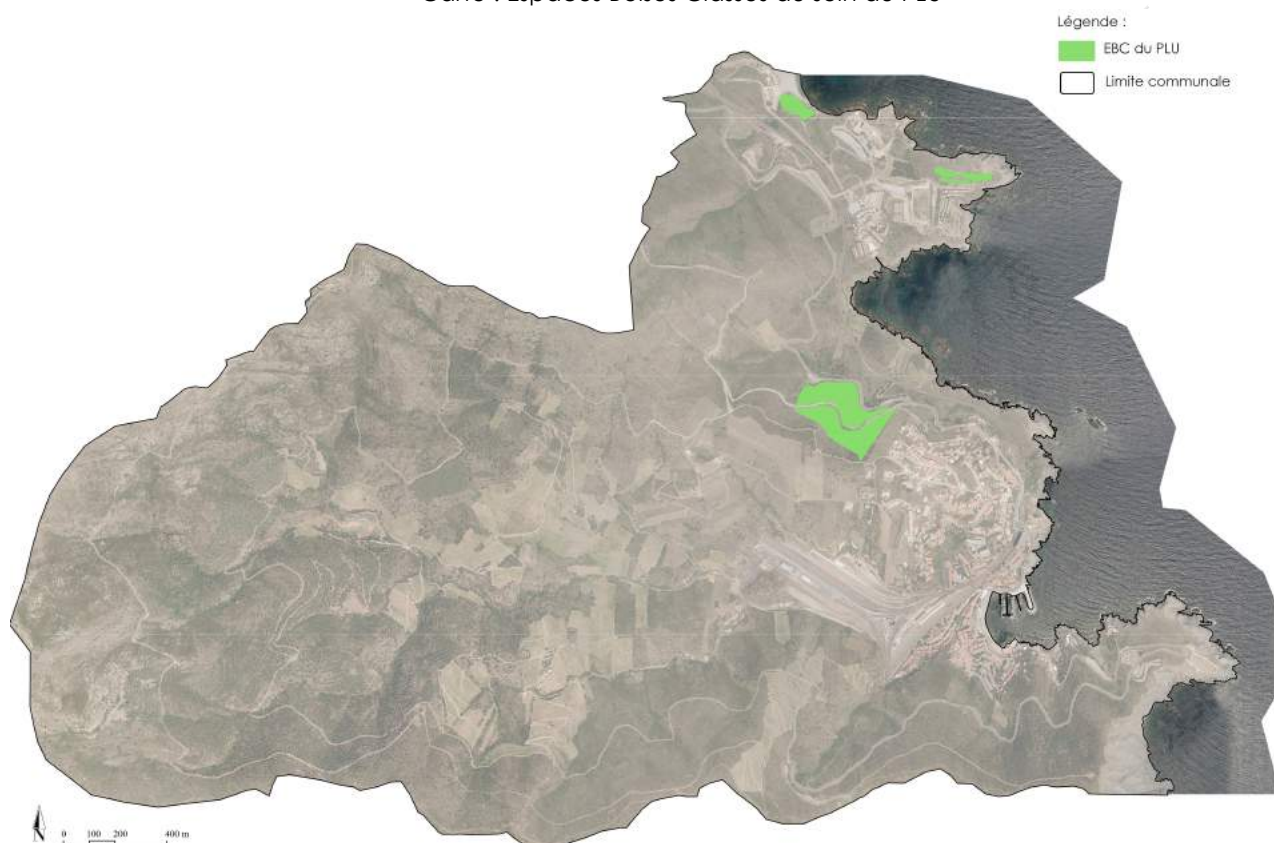
Carte : Espaces Boisés Classés au sein du POS



3. CLASSEMENT DES ESPACES BOISES DANS LE PROJET DE PLU

Malgré le mauvais état des boisements sur certaines parcelles suite aux incendies successifs de ces dernières années, la commune de Cerbère maintient son engagement dans la protection de son environnement et de son paysage. Ainsi les prescriptions du POS sont conservées dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU), en y adjoignant deux nouveaux espaces, pour un total de 396,33 hectares, soit près de 48,5 % de la surface communale.

Carte : Espaces Boisés Classés au sein du PLU



4. EVOLUTION DES EBC

La totalité des EBC existant au sein du POS est donc reprise par le PLU. Deux zones sont par ailleurs ajoutées afin de prolonger les actions engagées par la commune pour la protection et la valorisation des milieux :

- Prolongement des EBC existant dans l'Anse de Terrimbo jusqu'à la limite du site classé (5,96 ha)
- Création d'un EBC au cœur du cap de Peyrefite, à proximité de l'établissement de rééducation et de réadaptation fonctionnelles (0,69 ha)

Le positionnement en Espace Boisé Classé, s'il est obligatoire pour les communes littorales, ne doit pas être systématique. En effet il s'agit avant tout de protéger les espaces les plus remarquables afin de les conserver, de les entretenir et de les valoriser.

Evolution des superficies

	POS	PLU
Superficie totale des EBC	389.94 ha	6.91 ha
Bilan	-383.03 ha	

Les EBC classés au sein du PLU totaliseront donc une superficie de 6,91 ha, contre 389,94 ha au POS, soit une réduction de 383,03 ha.

Carte : Comparaison des Espaces Boisés Classés



4.1. Forêt domaniale de Cerbère

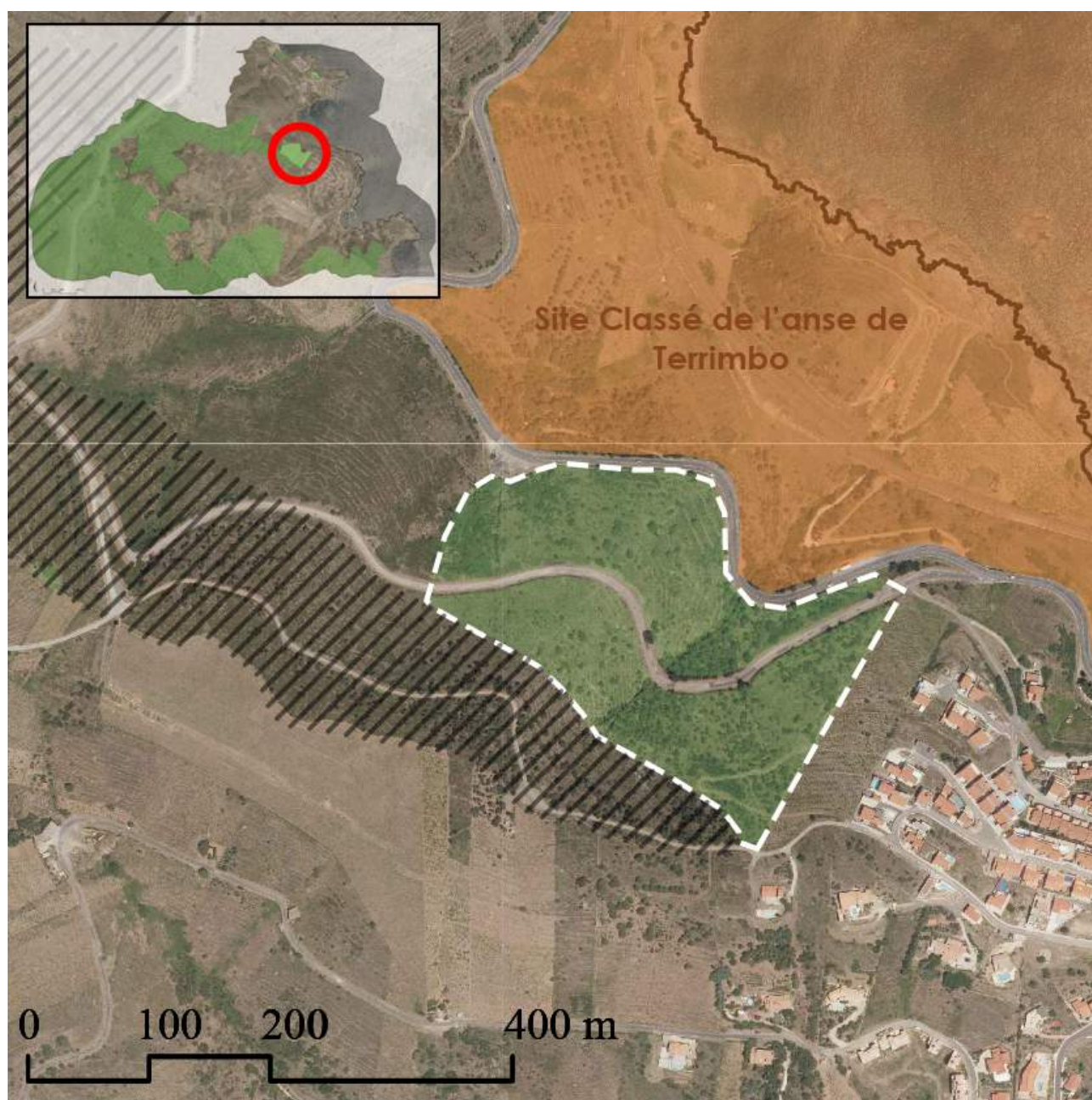
389.24 ha déclassés pour permettre son entretien. Nouveau plan d'entretien en prévision. Pourrait prévoir des coupes si les incendies laissent à la forêt suffisamment de temps. Issus des RTM.

4.1.1. EVOLUTION DES SUPERFICIES FORET DOMANIALE

Superficie d'EBC au POS	389,24 ha
Superficie supprimée	389,24 ha
Superficie créée Bois du Mas Nadal	-
Superficie d'EBC au PLU	-

Le projet du PLU engendrera donc le déclassement de 389,24 ha d'EBC en supprimant le classement de la forêt domaniale.

4.2. Bois du Mas Nadal



Zoom sur le bois de Mas Nadal

4.2.1. EVOLUTION DES SUPERFICIES BOIS DU MAS NADAL

Superficie d'EBC au POS	-
Superficie supprimée	-
Superficie créée Bois du Mas Nadal	5,51 ha
Superficie d'EBC au PLU	5,51 ha

Le projet du PLU permet donc la création de 5,96 hectares de nouveaux EBC.

4.2.2. COMPOSITION DES ESPACES BOISES CLASSES



☞ Photographie aérienne de l'espace proposé au classement

La zone proposée au classement en EBC couvre un espace en partie boisé et s'étendant depuis une parcelle viticole à l'Est, au Sud depuis la pointe de la grande surface d'EBC dominant le bourg et en limite du site classé de l'anse de Terrimbo au Nord. La partie Est est la plus avancée en termes de boisement, peuplée de chênes verts et chênes lièges avec une strate arbustive très présente. Le rec concentre la plus forte densité. Plus on s'éloigne vers l'Ouest plus le boisement est disparate jusqu'au rec suivant, limite Ouest de l'espace proposé au classement, les arbres se présentant plutôt comme des sujets isolés. Ce boisement issu d'une friche est donc en formation et ne présente pour l'instant qu'une densité faible de couvert arboré.



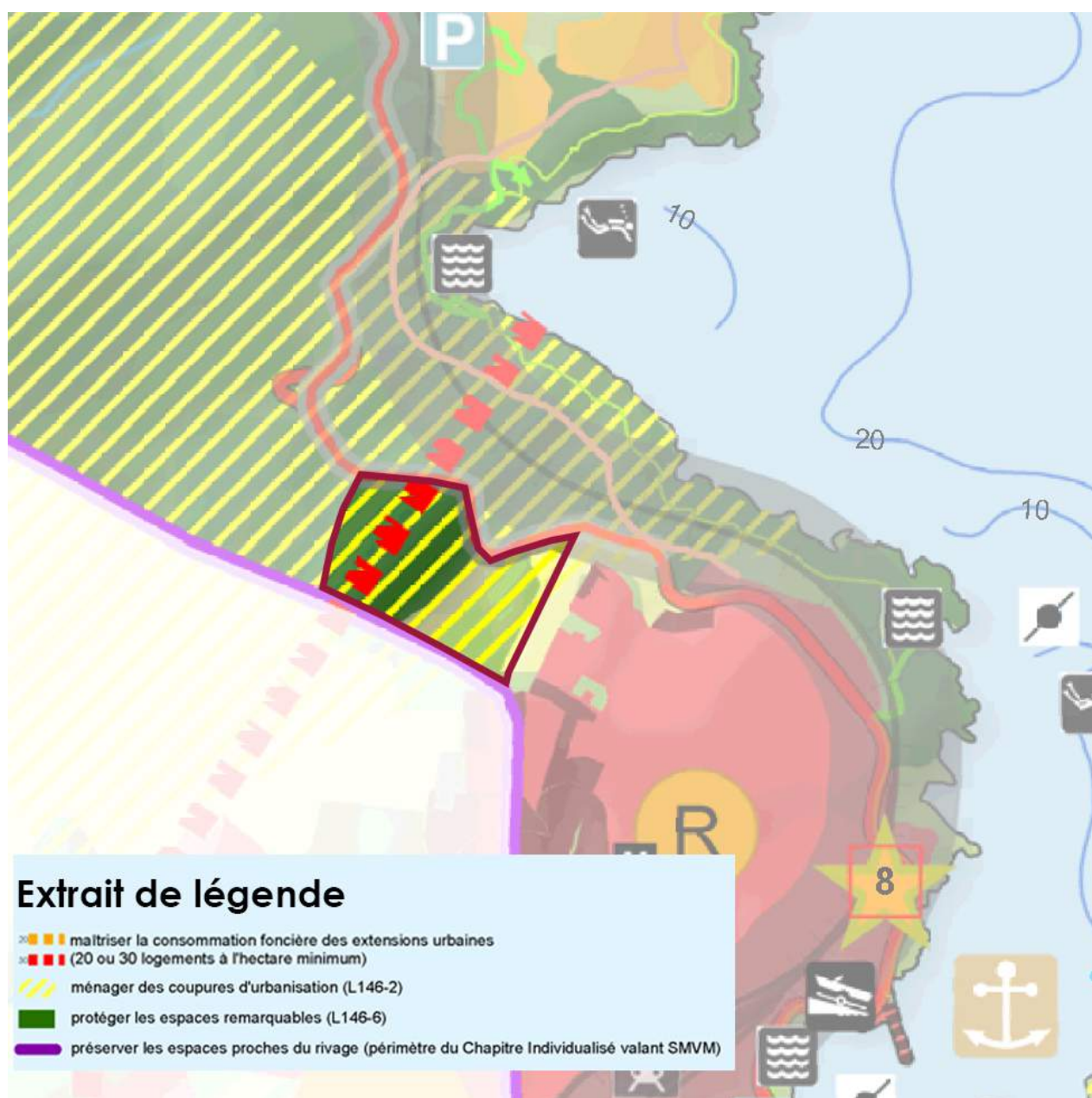
☞ Photographie de l'espace proposé au classement depuis le village de vacances des Aloès



☞ Photographie du couvert végétal de la parcelle

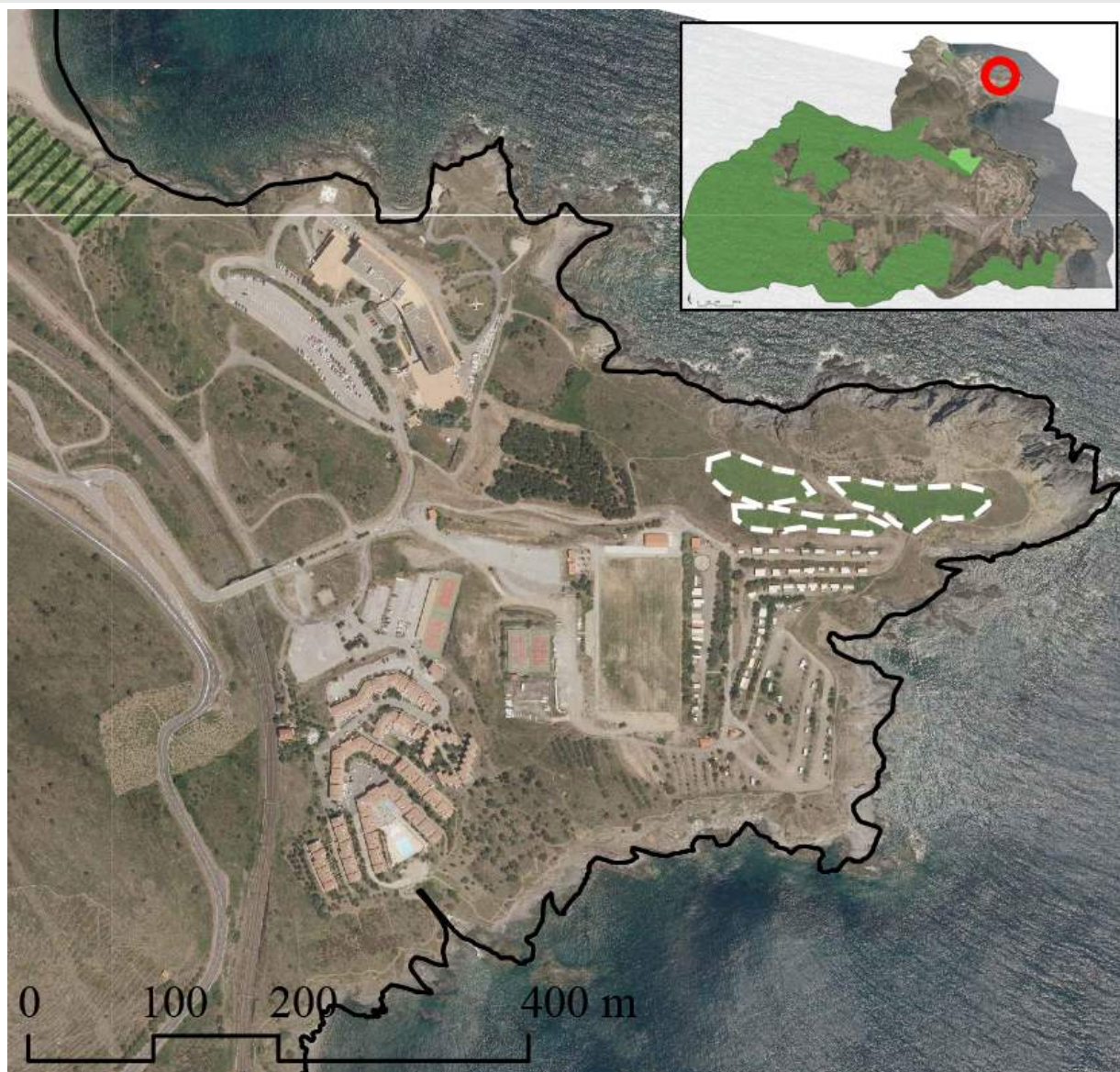
4.2.3. JUSTIFICATIONS

L'intérêt de cette parcelle repose sur sa situation. Elle permettra de prolonger la forêt domaniale pour acter la limite de l'urbanisation. En effet, cet espace est identifié au sein du Chapitre Individualisé valant Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) du SCOT Littoral-Sud, comme la limite de densification urbaine avec nécessité d'entretenir des coupures d'urbanisation. De plus, comme la majorité des territoires communaux, il est couvert par un ensemble de couches de protections et inventaires environnementaux : ZNIEFF de type 2, en partie en Natura 2000, à partir du rec central, directive Habitat et Oiseaux, et à proximité du site classé de l'anse de Terrimbo. Le placement de cet espace sous le régime des Espaces Boisés Classés permettra de faire le lien avec le site classé pour composer une véritable coupure d'urbanisation sur l'ensemble de l'anse et du cirque de Terrimbo. La route sinueuse qui traverse le boisement est exclue du classement afin de ne pas gêner toute opération d'entretien.



☞ Extrait du Chapitre Individualisé valant Schéma de Mise en Valeur de la Mer du SCOT Littoral Sud

4.3. Pinèdes du Cap Peyrefite



Zoom sur les pinèdes Est du Cap Peyrefite

4.3.1. EVOLUTION DES SUPERFICIES

Superficie d'EBC au POS	-
Superficie supprimée	-
Superficie créée Pinèdes Est	0,69 ha
Superficie d'EBC au PLU	0,69 ha

Le projet de PLU permet ainsi la création de 0,69 hectare de nouveaux EBC.

4.3.2. COMPOSITION DES ESPACES BOISES CLASSES



☞ Photographie aérienne de l'espace proposé au classement

Ces trois pinèdes composées uniquement de pins d'Alep présentent une formation particulière. L'ensemble des arbres s'est développé dans le sens du vent dominant, penché vers le Sud : les arbres les plus au Nord sont les plus bas, certains dépouillés par les embruns, et plus on s'avance vers le Sud plus les arbres s'élèvent de façon régulière, mais toujours penchés dans le sens du vent. Ces pinèdes ne sont pas des espaces accessibles, on ne peut y pénétrer tant l'entremêlement des arbres est dense. Leur disposition et leur aspect évoquent de plus un développement spontané de ces boisements, où ont été tout de même aménagés des sentiers.



☞ Photographie de la formation des pins sous les embruns



☞ Photographie de l'ensemble des trois boisements



☞ Photographie des pinèdes depuis la rive Sud de l'anse de Terrimbo

4.3.3. JUSTIFICATIONS

Ces trois espaces boisés sont importants à protéger en regard de l'artificialisation et de l'urbanisation du cap. Ce sont des boisements qui se sont développés avec des conditions littorales particulières, soumis constamment aux embruns. Leur position particulière les rend visibles de part et d'autre du cap, sur les rives opposées des anses de Peyrefite et Terrimbo, et participe à l'intégration paysagère des installations comme le camping. Il est donc nécessaire de protéger et de valoriser ces trois pinèdes afin de conserver le caractère remarquable de l'extrémité du cap de Peyrefite.

5. SYNTHÈSE

Entité concernée	Type de classement	Justification
Bois du Mas Nadal	Espace Boisé Classé (art. L.113-1 du code de l'Urbanisme)	Espace en lien avec la forêt domaniale déclassée et le site classé de l'anse de Terrimbo. Acte une véritable coupure de l'urbanisme telle que recommandée par le SCOT Littoral Sud. Couvert par un ensemble de zonages de protections et d'inventaires environnementaux.
Pinèdes du cap Peyrefite	Espace Boisé Classé (art. L.113-1 du code de l'Urbanisme)	Espaces boisés remarquables à l'extrémité du cap, participant à l'intégration des installations du camping en bordure du sentier littoral.